

**Mémoire prébudgétaire de l'ACTS
présenté au Comité permanent des finances :**

**De l'aspiration à la réalité :
Comment prioriser l'humanité**

**Consultations prébudgétaires de 2016
5 août 2016**



Fondée en 1926, l'Association canadienne des travailleuses et des travailleurs sociaux (ACTS) est le porte-parole national des professionnels du travail social.

L'ACTS a adopté une approche proactive à l'égard des enjeux liés à la politique sociale et au travail social. Elle produit et distribue de l'information en temps opportun à ses membres, et elle lance et parraine des projets spéciaux. En raison de son souci de justice sociale et des efforts constants qu'elle déploie pour défendre les intérêts sociaux, l'ACTS est reconnue et sollicitée tant au Canada qu'à l'étranger pour ses compétences en matière de politique sociale.

La mission de l'ACTS est de promouvoir la profession de travailleur social au Canada et de faire progresser la justice sociale. L'ACTS joue un rôle actif au sein de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS).

Introduction

L'ACTS est ravie que pendant la première année de son mandat, le gouvernement ait accompli de nombreux changements et engagements demandés depuis longtemps. L'introduction de la nouvelle allocation pour enfants, les débuts d'une stratégie nationale de services de garde abordables et les nombreuses promesses visant le rétablissement de l'équité dans le système de justice canadien sont tous des exemples de mesures concrètes prises par le gouvernement pour faire du Canada un pays meilleur.

Or, malgré le renouvellement du leadership fédéral, il n'existe toujours pas de vision pancanadienne en matière de politique sociale. De plus, aucune norme commune relative aux résultats ou aux indicateurs de rendement n'est en place pour la prestation des services sociaux dans l'ensemble du Canada.

L'ACTS voit d'un bon œil le dialogue portant sur les déterminants sociaux de la santé et les liens entre prospérité économique et santé. Les chercheurs, les intervenants et les personnes ayant vécu l'expérience confirment la grande incidence économique qu'a l'élimination de la pauvreté découlant de la prise en charge des déterminants sociaux de la santé. En tant que membre fier de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM), l'ACTS se préoccupe particulièrement de la relation indéniable qui existe entre la pauvreté et la santé mentale au Canada.

Les grands projets du gouvernement en sont encore aux premières étapes du développement. C'est donc maintenant qu'il faut agir pour faire en sorte que les personnes soient la priorité, en veillant à ce que toutes les décisions prises tiennent compte des déterminants sociaux de la santé, rétablissent l'équité dans l'ensemble du Canada et font passer les intérêts des enfants d'abord.

Résumé

L'ACTS se réjouit de collaborer avec le gouvernement à la mise en œuvre de politiques rentables et empreintes de compassion au Canada.

Les recommandations suivantes contribueraient grandement à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens tout en modérant les dépenses fédérales :

- 1) Adopter une loi sur l'action sociale pour le Canada dans le but de favoriser l'équité dans l'ensemble du pays, de renouveler le leadership fédéral, ainsi que de créer des mécanismes d'évaluation des résultats et d'échange d'information entre les provinces;
- 2) Faire passer les intérêts des enfants d'abord en instaurant un revenu de base pour les familles, ainsi qu'en adoptant un plan national de services de garde abordables et accessibles;
- 3) Élaborer des stratégies ciblées pour s'attaquer aux préoccupations canadiennes les plus pressantes, comme le vieillissement de la population, le besoin continu de

soutenir la santé mentale au Canada, l'importance de parvenir à la réconciliation avec les peuples autochtones et la création d'une stratégie nationale de soins à domicile. Ce sont tous des problèmes que l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement abordable contribuerait à atténuer.

Recommandations de l'ACTS

1) Adopter une loi sur l'action sociale pour le Canada afin d'orienter les investissements sociaux

L'ACTS a proposé l'adoption d'une loi sur l'action sociale pour le Canada fondée sur des principes semblables à ceux énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé* pour aider à orienter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et d'autres investissements sociaux, ce qui rendrait possible la mise en place d'une stratégie nationale comportant des indicateurs de rendement communs.

Dix principes d'une nouvelle loi sur l'action sociale pour le Canada

1. Gestion publique
2. Intégralité
3. Universalité
4. Transférabilité
5. Accessibilité
6. Équité
7. Efficacité
8. Reddition de comptes et transparence
9. Droits et responsabilités
10. Comparabilité

Cette loi permettrait aux provinces et aux territoires d'élaborer des politiques adaptées à leurs besoins uniques, tout en aidant le gouvernement fédéral à mieux comprendre, d'abord, où vont les fonds alloués et, ensuite, où des investissements plus ciblés pourraient être nécessaires. En plus de favoriser le dialogue sur les enjeux communs, les pratiques exemplaires et les programmes fondés sur les données, cela contribuerait à produire des résultats comparables à l'échelle du Canada. Sans leadership fédéral pour orienter les transferts et les investissements sociaux, le dialogue sur une politique sociale progressiste ne va nulle part.

Par exemple, l'ACTS accueille très favorablement la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE); toutefois, le programme est affaibli par l'absence d'un mécanisme de protection des prestataires contre la récupération par les provinces. Plutôt que de se fier à l'engagement tacite de protéger les bénéficiaires de cette prestation contre la récupération, les Canadiens devraient se réjouir que l'élaboration des politiques soit à nouveau fondée sur la compassion et ils devraient rendre ces décisions officielles en adoptant une loi sur l'action sociale.

Pour lire tout le texte de la *Loi sur l'action sociale pour le Canada*, consultez le site Web de l'ACTS : www.casw-acts.ca.

2) Faire passer les intérêts des enfants et des aînés d'abord en offrant un revenu de base, ainsi que des services de garde abordables et accessibles

En indexant l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) sur le revenu, le gouvernement du Canada a pris un pas audacieux vers la création d'un revenu de base global pour les familles à faible revenu ayant des enfants. De plus, dans le budget de 2016, on a augmenté le Supplément de revenu garanti (SRG); cette prestation, combinée à la Sécurité de la vieillesse (SV), améliore le soutien de base offert aux aînés. L'ACTS se réjouit de l'augmentation du SRG et, à l'image des familles à faible revenu qui reçoivent l'ACE maximale, nous encourageons le gouvernement fédéral à continuer d'instaurer progressivement un revenu de base ciblé pour ces deux populations vulnérables.

Les familles et les aînés à faible revenu devraient recevoir un revenu de base qui leur permet de vivre dans la dignité, peu importe leur situation sur le marché du travail. Avec un revenu de base, la société peut réduire considérablement les interventions du système de protection de la jeunesse et le recours à des soins actifs coûteux pour les aînés. En outre, nous savons que les enfants et les aînés pauvres sont beaucoup plus à risque de souffrir de maladies chroniques, y compris de troubles de santé mentale et de toxicomanie.

L'ACTS recommande que le gouvernement fédéral amorce un processus visant à revoir et à renouveler le système de sécurité du revenu au Canada dans le but d'instaurer un revenu de base abordable. Il devrait d'abord avoir comme objectif de fournir un revenu de soutien aux familles ayant des enfants et à tous les aînés qui sont financièrement démunis et vulnérables. Un revenu de base ciblé réduirait considérablement la pauvreté au Canada, en plus de diminuer les coûts sociaux et financiers à long terme de la pauvreté dans des secteurs tels que les soins de santé, l'éducation et la justice pénale.

Cependant, l'ACTS rappelle que tous les modèles de revenu de base et de revenu annuel garanti ne sont pas égaux : la mise en œuvre d'un revenu de base ne devrait pas avoir comme conséquence l'élimination de tous les autres programmes et stratégies d'aide sociale.

En outre, concernant les enfants, l'ACTS appuie les recommandations de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, qui croit qu'un nouveau cadre national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants doit :

- prévoir l'établissement, partout au Canada, de systèmes de garde universels, abordables, ouverts à tous et de grande qualité;
- inclure un engagement de fournir un financement fédéral soutenu à long terme pour assurer des services de garde abordables et de qualité et pour élargir les services afin que toutes les familles qui le veulent aient accès à un service de garde d'ici 2020;

- prévoir la bonification du soutien aux familles, comme les congés et les prestations pour obligations familiales pour les personnes qui travaillent ou qui étudient et l'accès à des conditions de travail plus souples;
- promettre que les décisions en matière de politiques sur les services de garde seront prises à la lumière de données probantes et des recherches sur les politiques¹.

3) Prioriser l'humanité : poursuivre le rétablissement du leadership fédéral relatif aux investissements en santé et en services sociaux

Santé mentale

L'ACTS est fière d'être membre de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM), le porte-parole national de la santé mentale au Canada. Fondée en 1998, l'ACMMSM regroupe 16 organismes du domaine de la santé mentale. Ses membres sont des organisations et des fournisseurs de soins de santé qui représentent les personnes souffrant de maladie mentale, leurs familles et leurs personnes soignantes.

Les analyses réalisées par la Commission de la santé mentale du Canada montrent que le financement accordé à la santé mentale devrait passer de 7 à 9 % des dépenses totales en santé publique. Selon les estimations les plus récentes, les dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux en santé mentale et en toxicomanie s'élèvent à 7,2 %. L'ACMMSM est aussi d'avis que 9 % représente le montant minimal d'investissement public requis pour améliorer l'accès à une gamme de programmes et de services de santé mentale, ainsi qu'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

L'ACTS est d'accord avec l'ACMMSM que la part du gouvernement fédéral devrait être augmentée à 25 %; le gouvernement fédéral investirait donc 777,5 millions de dollars additionnels par année pour accroître l'accès aux services de santé mentale. Le Transfert canadien en matière de santé pourrait servir à transmettre ces fonds aux provinces et aux territoires; or, l'ACMMSM recommande fortement que les fonds soient affectés au moyen d'un transfert en matière de santé mentale ou d'une enveloppe séparée afin de maximiser la reddition de comptes, la transparence et les résultats.

Finance sociale

En ce qui touche l'élaboration d'une stratégie en matière de finance sociale et d'innovation, l'ACTS recommande fortement au gouvernement d'examiner de près différents outils de finance sociale et leurs répercussions possibles. D'un côté, l'ACTS appuie fermement les entreprises sociales, ainsi que les projets et modèles qui produisent des retombées – et des surplus – pour les collectivités. De l'autre, l'ACTS est très préoccupée par les obligations à impact social et autres outils qui permettraient au secteur privé d'exploiter les populations vulnérables ou qui amoindrieraient la prestation de services en échange de profits.

¹ Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, <https://acpsge.ca/2016/06/22/le-cadre-national-education-prescolaire-et-de-garde-denfants-nos-attentes/>.

Soins à domicile

L'ACTS appuie les principes harmonisés en matière de soins à domicile de l'Association canadienne de soins et services à domicile :

- Soins axés sur le client et la famille;
- Accès équitable, pertinent et cohérent aux soins;
- Soins responsables : une vision commune et une stratégie claire concernant la gestion, la prestation et la reddition de comptes relativement aux résultats du client, du fournisseur et du système;
- Soins fondés sur des données probantes : les soins reposent sur les connaissances médicales, les valeurs des patients et les meilleures données scientifiques;
- Soins intégrés : planification, prestation et continuité coordonnées auprès de multiples fournisseurs de soins de santé et de services sociaux;
- Soins durables : les soins sont fournis de façon à améliorer l'expérience du client et à atteindre les résultats de santé ciblés par le système de manière rentable.

Ces principes devraient se retrouver dans la future stratégie en matière de soins à domicile².

Logement abordable

L'ACTS appuie l'ACHRU, qui demande de continuer à investir directement dans les logements supervisés et d'augmenter ces investissements; soulignons que dans le budget fédéral de 2016, on a introduit des programmes de financement ciblé afin d'accroître le nombre de logements abordables pour les aînés et de refuges pour les victimes de violence. L'ACTS recommande que le gouvernement fédéral prolonge ces programmes au-delà de leur mandat de deux ans et qu'il les élargisse pour inclure d'autres types de logements supervisés, tels que des logements destinés aux aînés, aux personnes LGBTA et aux anciens combattants, ainsi que des logements de transition pour les anciens détenus. Le niveau de financement minimum de ces programmes de logements supervisés ciblés devrait être de 150 millions de dollars par année. Idéalement, les fonds proviendraient d'un cadre de politique sociale établi par la *Loi sur l'action sociale*.

Priorisation de la réconciliation

L'ACTS accueille favorablement l'engagement d'adopter le principe de Jordan et de mettre un terme à l'inégalité du financement des services d'aide à l'enfance dans les réserves. Toutefois, comme la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, l'ACTS s'inquiète que, parce que plus de la moitié des fonds destinés aux enfants dans les réserves ne seront pas dépensés avant la dernière année du mandat du gouvernement, beaucoup d'enfants qui vivent actuellement dans le besoin ne recevront rien. L'ACTS exhorte le gouvernement à agir immédiatement pour que l'ensemble des Canadiens, dans les réserves et hors réserve, ait droit aux mêmes services.

Accueil des réfugiés

L'ACTS défend ardemment les droits des réfugiés au Canada depuis de nombreuses années. Nous nous sommes prononcés contre la décision de l'administration précédente de permettre aux provinces et aux territoires d'imposer un délai minimal de résidence aux réfugiés pour qu'ils aient accès à l'aide sociale. Nous exhortons le gouvernement à annuler ce changement immédiatement.

² Association canadienne de soins et services à domicile, <http://www.cdnhomecare.ca/content.php?doc=259>.

L'ACTS se réjouit de collaborer avec le gouvernement pour bâtir un Canada axé sur la compassion, la rentabilité et l'innovation.

Pour en savoir davantage au sujet de l'ACTS, consultez notre site Web : www.casw-acts.ca.
